



BILAN DE LA PERIODE 2009-2013
DE LA COMMISSION « SERVICES PUBLICS ET SERVICES AU PUBLIC »
au regard des avis adoptés par le Cnis en janvier 2009

POUR DEBAT EN COMMISSION le 14 mai 2013

Contexte de la période 2009-2013

Demande européenne

En matière d'éducation et de formation, le **règlement 452/2008 du Parlement européen et du Conseil sur les statistiques de l'éducation et de la formation tout au long de la vie**, conçu dans le cadre de la stratégie de Lisbonne pour effectuer des évaluations par *benchmarking* des politiques nationales, s'applique à la production de statistiques dans trois domaines : les statistiques relatives aux systèmes d'éducation et de formation ; les statistiques relatives à la participation des adultes à la formation tout au long de la vie ; les autres statistiques sur l'éducation et la formation tout au long de la vie (par exemple sur le capital humain ou sur les avantages sociaux et économiques de l'éducation).

En matière de santé, le règlement cadre est le **règlement 1338/2008 du Parlement européen et du Conseil relatif aux statistiques communautaires de la santé publique et de la santé et de la sécurité au travail**, qui couvre trois domaines liés à la santé publique : l'état de santé et ses déterminants (domaine 1), les soins de santé (domaine 2) et les causes de décès (domaine 3) ; les domaines 4 (accidents du travail) et 5 (maladies professionnelles et maladies liées au travail) concernant plutôt les conditions de travail.

En matière de protection sociale, les statistiques sur les dépenses de prestations sociales versées aux ménages sont collectées dans le cadre du **règlement 458/2007 du Parlement européen et du Conseil sur le système intégré de statistiques de protection sociale (SESPROS)**.

Contexte français

La période a été fortement marquée par des réformes notamment dans le champ de la protection sociale (retraite, mise en place du RSA), car celle-ci avait été fondée sur un modèle social progressivement dépassé : un emploi pour toute sa vie, des structures familiales stables. La protection sociale devait être alors repensée à partir des individus, de leurs parcours. De plus, ces évolutions invitaient à soulever la question des équilibres financiers à moyen long terme de ces systèmes de solidarité.

De plus le suivi de ces politiques publiques, en particulier dans le domaine de la formation initiale, requiert des statistiques à un niveau géographique de plus en plus fin et articulé avec le niveau national.

Ces réformes impliquaient un enjeu particulier pour la statistique publique en termes de suivi, de pilotage et d'évaluation, en termes de méthodologie comme de déontologie. La statistique publique a été mise à contribution pour l'évaluation de dispositifs particulièrement sensibles, comme celui de

l'expérimentation du revenu de solidarité active (RSA) ou encore de la création des identifiants des élèves pour mettre en œuvre le suivi de parcours individuels.

Aussi, dans le cadre des débats préparatoires au moyen terme 2009-2013 du Cnis, la commission avait en particulier insisté sur la nécessité, tant à des fins d'analyse des disparités sociales ou territoriales que d'évaluation dans un souci d'équité des mesures prises par la puissance publique, de suivre les parcours individuels comme les trajectoires scolaires, les parcours de soins ou les transitions entre l'emploi et la retraite pendant une durée suffisamment longue.

Elle avait, en même temps, clairement indiqué que cette exigence impliquait le recours à des méthodes sophistiquées, notamment le couplage de données administratives et d'enquêtes, qui devaient être mises en œuvre conformément au code de bonnes pratiques de la statistique européenne (respect des règles de protection de la vie privée, démarche de qualité dans les processus de production des données, clarté des règles de diffusion...).

Elle avait souligné le rôle important dévolu au Cnis pour rapprocher les points de vue sur les répercussions éventuelles des méthodologies envisagées et les faire évoluer dans un sens acceptable par tous.

Principaux objectifs du moyen terme 2009-2013 du Cnis

Les principales orientations de moyen terme de la commission « Services publics et services au public » étaient¹ :

Objectifs transversaux

- disposer d'une information cohérente sur l'ensemble du territoire notamment en développant un système d'informations partagées entre l'État et les collectivités territoriales dans le cadre des politiques sociales décentralisées ;
- fournir des éléments robustes pour aider à l'évaluation des politiques publiques avec rigueur et transparence, notamment dans le cadre des travaux comparatifs internationaux, et en respectant les questions d'éthique, particulièrement s'agissant d'échantillonnage aléatoire ;

Éducation et formation

- généraliser à l'ensemble du système éducatif dans le respect des bonnes pratiques un système d'information reposant sur un identifiant unique pour connaître et analyser les parcours individuels et les disparités territoriales en matière d'orientation et d'affectation ;
- améliorer la connaissance des conditions d'insertion professionnelle des jeunes en complétant les enquêtes « génération » du Cereq par des enquêtes plus détaillées des ministères de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de l'agriculture sur l'insertion dans la vie active des élèves, apprentis et étudiants ;
- améliorer la diffusion sur Internet des informations statistiques, notamment des métadonnées, sur l'éducation et la formation ;

Santé et protection sociale

- développer la production statistique sur les dépenses de santé et sur l'état de santé de la population, y compris dans leurs dimensions régionale et locale, notamment en ajoutant les caractéristiques sociales des individus dans les systèmes d'information sur la santé ;
- unifier le recueil des informations sur la santé, le handicap et la dépendance notamment en effectuant à un rythme quinquennal une enquête « handicap-santé » en population générale ;

¹ Cnis n°115, février 2009, Avis sur le programme statistique à moyen terme 2009-2013. Avis général : Statistiques sociales, avis n° 1,2,3,5, et 8, des Formation Éducation , Formation, les avis de la Formation santé, protection sociale et l'avis n° 7 de la Formation Démographie, condition de vie.

- améliorer la connaissance de l'articulation entre assurance obligatoire et complémentaire, y compris en recueillant dans les enquêtes des informations sur le remboursement des régimes complémentaires ;
- faciliter l'accès à des données agrégées et individuelles du SNIIRAM² à des fins d'établissements de statistiques ;
- recourir plus largement aux sources administratives dans le domaine des activités de santé et de protection sociale, y compris au niveau individuel, notamment à des fins d'évaluation des réformes et de régulation des dépenses dans un contexte de solidarité.

Objectifs transversaux

Deux préoccupations fortes s'étaient exprimées, communes à l'ensemble des statistiques sur les services publics et les services aux publics :

1. Disposer d'une information cohérente sur l'ensemble du territoire notamment en développant un système d'informations partagées entre l'État et les collectivités territoriales dans le cadre des politiques sociales décentralisées

Le groupe de travail du Cnis « **Indicateurs sociaux départementaux** », qui constituait l'une des suites du colloque organisé le 23 janvier 2008 à Nantes par le Cnis, l'ADF et le Conseil général de Loire Atlantique sur le thème « Connaître pour agir, quelle information statistique construire et partager au service des politiques de solidarité ? », avait pour mandat de définir un système partagé entre les échelons centraux et départementaux » autour des quatre principaux domaines de l'action sociale départementale :

- Personnes âgées dépendantes ou en risque de dépendance ;
- Enfance et jeunesse en danger ;
- Minima sociaux et insertion ;
- Personnes handicapées.

La réflexion collective a abouti à la définition de 71 indicateurs, formant le « noyau dur », c'est à dire le minimum d'informations communes sur lesquelles le groupe proposait que tous les acteurs concernés se mettent d'accord. 28 recommandations-propositions visaient à créer des conditions favorables pour qu'une suite puisse être donnée au travail réalisé et, plus largement, à favoriser l'échange d'informations entre les différents acteurs³.

Plusieurs opérations engagées depuis 2009 par les producteurs de statistiques publiques dans le champ de la commission se sont inscrites dans cette démarche. Les sites de l'Insee et de la Drees diffusent les indicateurs mis à jour régulièrement. Le pilotage dans le temps de cette démarche majeure et novatrice commence à se mettre en place : il existe ainsi un comité de pilotage co-présidé par la Drees et l'Assemblée des départements de France (ADF) et des conventions ont été signées entre la Drees et l'ANDASS⁴ pour mutualiser les remontées d'indicateurs.

² Système National d'informations Inter Régimes de l'Assurance Maladie.

³ Voir rapport du Cnis « Indicateurs sociaux départementaux », n° 118, décembre 2009 et le Rapport du groupe d'expérimentation ADF-Drees « Indicateurs sociaux départementaux » de septembre 2001.

⁴ Association Nationale des Directeurs d'Action Sociale et de Santé des Conseils Généraux

Des outils au service des politiques régionales de santé

La Drees et l'Insee poursuivent, en partenariat avec l'Irdes, leurs travaux sur les distances d'accès aux soins - hospitaliers et de ville - en temps et en kilomètres et développent des approches complémentaires mêlant distances d'accès et densité de professionnels. Des analyses approfondies sont prévues à partir de l'**enquête Santé et protection sociale (ESPS)** sur les déterminants de l'accès aux soins, tant du côté des patients que de celui de l'offre de soins, ou encore des caractéristiques du territoire (sans que l'enquête permette des analyses à un niveau régional). L'objectif est de mettre à disposition des agences régionales de santé (ARS) de véritables outils au service des politiques régionales de santé. L'évaluation des **Schémas Régionaux d'Organisation des Soins (SROS)** constitue la première démarche à laquelle ces travaux pourront contribuer au niveau régional dès 2012.

Les **Baromètres santé** de l'Inpes (Institut national de prévention et d'éducation pour la santé) sont un système d'observation nationale qui peut efficacement se décliner au niveau régional, à la fois en termes d'harmonisation des indicateurs (ils sont de fait strictement identiques d'une région à l'autre) et de rationalisation de la dépense publique (au lieu de monter des enquêtes régionales *ad hoc*, la déclinaison régionale d'un outil national permet une réelle économie d'échelle). Étendus aux DOM-COM à partir de 2013, ces Baromètres santé pourraient ainsi devenir l'un des éléments du système d'information dont auront besoin tant les ARS pour leur pilotage régional que la tutelle pour le pilotage national.

Des données localisées sur les bénéficiaires de prestations sociales

Un partenariat national a été initié entre la Cnaf et l'Insee en 2009 pour mettre à disposition des Caf des **données géoréférencées** permettant de construire un certain nombre d'indicateurs statistiques sur les allocataires pour des zonages infra communaux (IRIS, ZUS). Ce partenariat se décline par des conventions locales entre les directions régionales de l'Insee et les Caf sur la mise à disposition de données géolocalisées complémentaires. L'utilisation des données carroyées a fait l'objet d'un programme de formation lancé en 2012.

La **base documentaire Lotus** de la Cnav regroupant les principales statistiques nationales et régionales est accessible par internet sur le site de la Cnav. La mise à disposition des fichiers du **Système National Statistique Prestataires (SNSP)** sur les retraités en stock et résidents par région et la création d'un infocentre permettent aux statisticiens des Caisses d'Assurance Retraite et de la Santé au Travail (CARSAT) de tirer des informations détaillées à des niveaux géographiques fins.

Un système partagé d'information sur le handicap

La caisse nationale de solidarité pour l'autonomie (CNSA), organisme jeune dont les missions sont centrées sur la population handicapée au sens administratif (c'est-à-dire de moins de 60 ans), a notamment été chargée de créer un « système d'information partagé pour l'autonomie » qui soit un outil de connaissance des personnes handicapées et d'aide au pilotage des politiques du handicap. Visant au départ à centraliser des données en provenance des maisons départementales des personnes handicapées et élargi depuis à d'autres sources, ce système contiendra des données individuelles anonymisées, des données agrégées et des indicateurs en cours de définition. Les données pourront être conservées trois ans au-delà de l'année en cours.

La géolocalisation des élèves et des établissements d'enseignement

Dans le cadre d'une convention avec l'Institut géographique national (IGN), la Depp s'est engagée dans un projet de **géolocalisation de tous les établissements** de formation, de façon à disposer des coordonnées des établissements, assorties d'indicateurs de qualité de la géolocalisation effectuée. Deux échanges annuels de données ont eu lieu en 2011 et en 2012, avec une bonne qualité globale des informations recueillies. L'année 2013 poursuivra les efforts d'amélioration de la qualité.

La **géolocalisation des élèves** est importante pour conduire des analyses sur les distances entre le domicile des élèves et leur établissement, surtout en milieu rural. La Depp et l'Insee ont réalisé en 2009 un processus de géolocalisation des élèves de sixième afin de répondre aux besoins de calculs d'indicateurs par ZUS (retard scolaire à l'entrée en sixième) au lieu de résidence des élèves et non plus seulement au lieu de scolarisation. La géolocalisation a été généralisée à l'ensemble des élèves

du secondaire de l'année scolaire 2009-2010. Elle est effectuée à un rythme biennal, la fin des travaux pour l'année scolaire 2011-2012 étant prévue pour le 1^{er} trimestre 2013. Parallèlement, des travaux sont en cours pour améliorer la qualité du codage, en particulier dans les zones rurales.

2. Fournir des éléments robustes d'évaluation des politiques publiques avec rigueur et transparence, notamment dans le cadre des travaux comparatifs internationaux, et en respectant les questions d'éthique, particulièrement s'agissant d'échantillonnage aléatoire.

A l'occasion de la préparation du moyen terme 2009-2013, le Cnis avait insisté sur la nécessité de respecter l'indépendance professionnelle du statisticien dans le cadre des opérations d'évaluation de politiques publiques auxquelles les services statistiques ministériels (SSM) doivent maintenant contribuer, et rappelé que les résultats des opérations menées avec le label de la statistique publique devaient être systématiquement publiés.

Le Conseil avait également indiqué, à propos du suivi de la mise en place du RSA, que l'évaluation de l'impact des politiques par la « méthode de l'échantillon aléatoire » posait des questions d'ordre éthique, tout particulièrement dans le domaine des services publics et services aux publics. Cette méthode, fréquemment utilisée en épidémiologie, qui consiste à faire bénéficier certains d'un dispositif alors que d'autres n'y ont pas accès pour pouvoir observer les écarts qui en résultent, est en effet susceptible de poser problème du fait des inégalités de traitement qu'elle engendre.

Les producteurs de statistiques publiques dans le champ de la commission ont fourni des éléments d'évaluation dans le souci de cette déontologie.

Des évaluations du système éducatif français

La Depp se livre à des **évaluations disciplinaires** à la fin de l'école élémentaire et du collège à partir de protocoles stables autorisant des comparaisons dans le temps. Ces évaluations-bilans CEDRE (Cycle d'Évaluations Disciplinaires Représentatives sur Échantillon) sont organisées depuis 2003 selon un cycle dans lequel se succèdent les domaines disciplinaires. Elles sont réalisées sur des échantillons nationaux d'élèves, représentatifs en éducation prioritaire, dans le reste du secteur public, ainsi que dans le secteur privé. Au-delà des épreuves proprement dites, des questionnaires de contexte sont soumis aux élèves, aux chefs d'établissements et éventuellement aux enseignants.

L'évaluation annuelle des **compétences de base des élèves et des compétences du socle commun**, en fin d'école et en fin de collège permet l'établissement d'indicateurs qui figurent dans les programmes annuels de performance de la mission « enseignement scolaire » de la LOLF. Il est ainsi possible de suivre au niveau national l'évolution des proportions d'élèves maîtrisant ces compétences du socle, ainsi que l'évolution des écarts entre les différentes populations.

En 2009 et 2012, la Depp a participé à l'enquête PISA (*Programme for International Student Assessment*) de l'OCDE qui interroge un échantillon de jeunes âgés de 15 ans. La Depp a participé également à l'enquête IVQ (informations sur la vie quotidienne) de l'Insee.

Des indicateurs de suivi des objectifs de santé publique

La Drees (Direction de la recherche, des études, de l'évaluation et des statistiques du Ministère des affaires sociales et de la santé) coordonne l'alimentation des **indicateurs de suivi** des objectifs liés à la loi de santé publique et publie régulièrement l'ouvrage « L'état de santé de la population », auquel collaborent de nombreux services statistiques publics.

De nombreuses enquêtes contribuent à l'évaluation des politiques publiques en matière de santé, dont certaines ont une dimension internationale, par exemple l'**enquête internationale ITC** (*International Tobacco Control Policy Evaluation Project*) qui concerne la lutte anti-tabac et dont l'Inpes est responsable du volet français.

Des projections de populations dépendantes

Pour répondre aux demandes suscitées par le débat national sur la dépendance des personnes âgées, la Drees a réalisé des projections de populations dépendantes à l'horizon 2060 en s'appuyant sur les projections démographiques de l'Insee. Elle a de plus développé un **modèle de microsimulation AUTONOMIX** permettant d'évaluer les restes à charge des personnes bénéficiaires de l'APA résidant à domicile ou en établissement.

Des projections sur les retraites

Le **modèle** de « Projections sur les Retraites : Simulations, modélisation, Evaluation » (**PRISME**) de la Direction « Statistiques, Prospective et Recherche » (DSPR) de la Caisse nationale d'assurance vieillesse (Cnav) est utilisé depuis 2005 dans le cadre des projections de long terme pour les travaux du Conseil d'orientation des retraites (COR). Il a également été mobilisé pour les projections de court terme et les simulations en projection, en particulier pour la préparation de la réforme 2010 et des mesures adoptées suivantes.

Des travaux d'investissement ont déjà été menés par la DSPR : actualisation et enrichissement des données de la base de la projection, amélioration de certains modules (module de départs à la retraite, module de transitions au cours de la carrière). La modélisation de certains dispositifs non pris en compte jusqu'à présent tels que le minimum vieillesse, le cumul emploi-retraite, etc. sera réalisée, débouchant sur des premiers résultats en 2013.

De son côté, le bureau financier et des statistiques du service des retraites de l'État (SRE) s'est doté d'outils de prévision et d'évaluation à moyen terme permettant de prévoir les effectifs de nouveaux retraités et la dépense à venir de pensions et d'élaborer des scénarios de réforme à un horizon de 10 ans. Ainsi le **modèle PACO** projette les effectifs de nouveaux retraités et de décès puis la dépense de pensions. Des modules lui ont été adjoints pour prévoir les effets de la réforme de 2010. Sur la base de la nouvelle source d'information sur les carrières des fonctionnaires et militaires (les CIR), le SRE commence à développer un **modèle** de prévision à long terme, **PABLO**, pour exploiter la richesse des informations sur les droits acquis au régime par les actifs pour prévoir les départs en retraite.

De son côté, après le développement d'un premier **modèle PROMESS**, la Drees poursuivra en 2013 le développement d'un **modèle** de microsimulation des carrières tous régimes de retraite, **TRAJECTOIRE**, basé sur l'échantillon inter-régimes des cotisants (EIC).

Des simulations de politiques socio-fiscales de redistribution sociale

Le **modèle de microsimulation Ines** de la Drees et de l'Insee, fondé sur l'enquête sur les revenus fiscaux et sociaux de l'Insee, permet de répondre aux besoins des ministères et des Hauts Conseils en matière d'analyse de l'impact des réformes sociales et fiscales sur le niveau de vie des ménages, leurs effets redistributifs et leur coût budgétaire.

Le **modèle** de microsimulation de la Cnaf, **Myriade**, qui reproduit la législation socio-fiscale à l'aide d'un échantillon représentatif, est amplement mobilisé en réponse aux commandes de la direction de la Cnaf ou des ministères de tutelle, ou dans le cadre de recherches visant à éclairer des débats de politiques publiques dans le champ de la redistribution. Ces travaux peuvent être ponctuels (fournir la répartition des familles bénéficiaires d'une prestation petite enfance par niveau de vie, par exemple) ou s'inscrire dans d'importants exercices d'évaluations ex ante dans le cadre de réflexions sur les réformes à venir. Cet outil contribue à mieux décrire certains publics parfois difficilement repérables par le biais des fichiers administratifs disponibles (comme l'ensemble des familles ayant recours à un mode de garde, par exemple) et à appréhender l'enchevêtrement des différents dispositifs concourant à la redistribution. Le panel PANAME peut fournir des éclairages complémentaires sur les trajectoires des bénéficiaires de prestations sociales et familiales.

Des études d'impact de la politique judiciaire

La SDSE (Sous Direction de la Statistique et des Etudes du Ministère de la Justice) apporte des contributions ponctuelles importantes aux études d'impact et à l'évaluation des politiques publiques de justice en fonction de l'actualité des projets législatifs. Ainsi, des travaux ont notamment été réalisés en appui d'une importante réforme de la carte judiciaire (2009-2010).

Concourent aussi à cet objectif des enquêtes ponctuelles auprès de justiciables sur leur « satisfaction » par rapport à la justice : victimes d'infractions pénales (2006, 2007, 2008), usagers des maisons de justice du droit (2009,2010), parents séparés et résidence des enfants (2012). Ce jeu d'enquêtes permet une approche de la qualité de la justice rendue sur des thèmes précis, lesquels sont fixés en fonction des priorités du ministère, d'où des demandes qui relèvent plutôt actuellement du droit de la famille.

Pour dresser en 2012 un bilan de la réforme des procédures de divorce de 2004, on aussi utilisé des sources administratives, comme le répertoire général civil (RGC), système exhaustif recensant toutes les demandes de divorces et les décisions prises et principale source de séries statistiques et d'études sur le contentieux du droit de la famille. Notons aussi en 2012 un bilan de la prise en charge pénale des mineurs sur les années 2000, travail mené à partir d'un panel de mineurs suivis par la justice.

Éducation et formation

3. Généraliser à l'ensemble du système éducatif dans le respect des bonnes pratiques un système d'information reposant sur un identifiant unique pour connaître et analyser les parcours individuels et les disparités territoriales en matière d'orientation et d'affectation

Conformément aux orientations de moyen terme du Cnis, la construction d'outils ou la collecte d'informations permettant de suivre les parcours des élèves au sein du système éducatif à des fins d'analyses statistiques, est restée au cœur des préoccupations de la Direction de l'Évaluation, de la Prospective et de la Performance (Depp) du Ministère de l'Éducation. Cet ensemble d'activités est organisé autour de deux dispositifs.

Un nouveau Répertoire National des Identifiants Élèves et étudiants

Un premier dispositif est le **Répertoire National des Identifiants Élèves et étudiants (RNIE)**, créé par l'arrêté interministériel du 16 février 2012 qui consacre l'aboutissement d'un long processus ayant pour l'essentiel pris en compte les critiques des parties prenantes préoccupées par les risques potentiels liés à la gestion de l'identifiant (critiques exprimées en particulier lors du débat organisé par la commission dans sa séance de novembre 2010 et émises, entre autres, par la Ligue des Droits de l'Homme).

La fonction du RNIE est de délivrer un **numéro identifiant unique (INE)** à chaque jeune inscrit dans le système de formation initiale, **identifiant qui ne vaut qu'au sein de ce système**. Cette « brique élémentaire » est indispensable pour être en mesure d'analyser les parcours scolaires des élèves et, notamment, d'évaluer les réformes de politique éducative (la rénovation de la voie professionnelle, par exemple). La délivrance de l'INE et son usage seront entourés de fortes garanties de respect de la confidentialité : politique stricte d'habilitation à accéder à l'INE, traçabilité des accès, mise en place de procédés de cryptage, utilisation autant que faire se peut d'outils d'appariements sécurisés.

La configuration du système de cryptage des identifiants d'élèves, d'étudiants et d'apprentis (projet FAERE : Fichiers Anonymisés pour les Etudes et la REcherche) s'est terminée en 2011. En 2012, l'expérimentation de ce système s'est poursuivie et les bases élèves historiques ont été cryptées. En année courante seront cryptés les fichiers de l'année scolaire précédente.

Les travaux préliminaires à la mise en place du répertoire ont été lancés en 2012. Dans cette première phase il s'est agi d'établir plusieurs scénarios de déploiement, en traitant plus particulièrement les questions de sécurité et de confidentialité (habilitations, traçabilité des accès, cryptage, ...). Les travaux d'implémentation dans le système d'information du ministère et dans les établissements d'enseignement supérieur se dérouleront sur les années 2013 et 2014.

L'INE existe déjà sur l'enseignement supérieur ; sa systématisation sur l'enseignement scolaire permettra d'enrichir le suivi des trajectoires, notamment la transition et le parcours « bac-3 – bac+3 ».

Des panels de suivi d'élèves combinant données administratives et enquêtes

Un second dispositif est constitué des **panels de suivi d'élèves**, qui combinent sources de données d'origine administrative et enquêtes particulières auprès des élèves et de leurs familles. Ces panels viennent lever les limites des données d'origine administrative qui contiennent très peu d'informations sur l'environnement familial de l'élève, lieu de déterminants essentiels pour comprendre les trajectoires scolaires.

L'échantillon du **panel d'élèves entrés en 6^{ème}** à la rentrée scolaire 2007 comporte 35 000 élèves répartis sur tout le territoire national. Outre la procédure annuelle d'actualisation de la situation des élèves, en 2013, une enquête sur les souhaits d'orientation à l'issue de l'année scolaire en cours, sera effectuée auprès des élèves qui vont atteindre des paliers d'orientation en retard. Elle viendra compléter l'enquête similaire déjà élaborée en 2012 auprès des élèves « à l'heure ». Par ailleurs, pour ces élèves en retard, sera également mise en place une procédure de recherche des résultats au diplôme du brevet, comme cela avait été fait l'année précédente.

La DEPP a mis en place à la rentrée scolaire 2011 un nouveau **panel d'écoliers entrés au cours préparatoire** et suivis tout au long de leur scolarité élémentaire. L'actualisation annuelle de la situation scolaire de l'élève va nécessiter, si les élèves ne peuvent pas être retrouvés dans les fichiers administratifs, une enquête par internet auprès de la dernière école fréquentée ou une enquête légère auprès des parents si cette dernière enquête ne permet pas de retrouver tous les élèves. La taille de l'échantillon est de 15 800 élèves scolarisés dans 980 écoles des secteurs public et privé.

Plus de 210 000 **élèves handicapés** sont présents dans les écoles ou établissements scolaires à la rentrée 2011. Afin de suivre les parcours scolaires de ces élèves, la DEPP envisage de mettre en place en 2013 **deux panels** d'élèves de deux classes d'âge théoriques, la première au milieu des années de l'enseignement élémentaire et la seconde au milieu des années collèges.

La continuité de l'observation entre enseignements secondaire et supérieur

L'année 2009 aura été marquée par la réorganisation du Système Statistique Public (SSP) dans le domaine de l'éducation. Le champ de l'enseignement supérieur et de la recherche, auparavant de la compétence de la Direction de l'Evaluation, de la Prospective et de la Performance (Depp), est maintenant du ressort de la sous-direction des Systèmes d'Information et Etudes Statistiques (Sies) du Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche. La Depp et le Sies collaborent étroitement sur les sujets d'intérêt commun (nomenclatures, comptes de l'éducation, base nationale des identifiants des élèves et des étudiants...) ce qui garantit donc la continuité du service en matière de production et d'études statistiques dans le domaine éducatif.

L'extension de l'identifiant national élève (INE) à l'ensemble du système éducatif (second degré, apprentissage, enseignement supérieur) renforcera cette continuité et contribuera à réduire les taux d'attrition, déjà limités, des différentes enquêtes de panel suivant les individus à travers les différents niveaux de la formation initiale. Le Sies bénéficiera des investissements projetés par la Depp en matière d'unification des identifiants d'élèves et d'étudiants (utiles pour les suivis de trajectoires et l'analyse de l'orientation), sur le cryptage des identifiants (condition indispensable pour le traitement de ce type de données), sur la géolocalisation des équipements.

Le SIES profite déjà d'une situation favorable en matière d'identifiants dans l'enseignement supérieur : un jeune qui entre dans l'enseignement supérieur conserve le même identifiant durant toutes ses études supérieures. Des cohortes ont ainsi été constituées sur le champ des universités ; elles ont permis de produire des indicateurs de réussite et de les décliner par établissement. L'extension de ces cohortes aux « grandes écoles », CPGE, STS, mais aussi aux apprentis (SIFA) doit permettre une analyse plus riche des trajectoires ainsi qu'une appréhension plus pertinente de la réussite dans le supérieur et de la diversité des parcours et des réorientations en cours d'études. Le couplage avec les cohortes administratives de la DEPP, qui sera permis par l'unification des INE, devrait également permettre une analyse plus pertinente des questions liées à l'orientation et de l'impact du parcours scolaire sur la réussite dans le supérieur.

Ces cohortes administratives ont l'avantage d'être exhaustives ; elles ont l'inconvénient de fournir peu de renseignements sur les dimensions telles que le ressenti des jeunes (satisfaction vis-à-vis de leurs études, difficultés...) ou sur leurs projets professionnels.

Le suivi par voie d'enquête d'un échantillon d'élèves ou d'étudiants permet d'enrichir l'analyse. Le panel d'élèves entrés en sixième en 1995 a ainsi été suivi sur environ 15 ans, jusqu'au niveau bac + 5 pour ceux qui sont allés jusque-là. La sous-direction suit actuellement un panel de bacheliers 2008 et poursuivra, comme pour la cohorte 1995, le suivi de la cohorte entrée en sixième en 2007. Ce suivi est partie constituante de l'enquête EVA.

Les travaux récents de SIES ont permis de montrer la richesse de ce dispositif reposant à la fois sur un suivi administratif et sur un système d'enquêtes sur échantillon. Ces travaux seront poursuivis sur le prochain moyen terme, et viendront éclairer des questions sur la réussite, l'orientation et la réorientation, l'impact des difficultés matérielles sur la réussite...

4. Améliorer la connaissance des conditions d'insertion professionnelle des jeunes en complétant les enquêtes « génération » du Cereq par des enquêtes plus détaillées des ministères de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de l'agriculture sur l'insertion dans la vie active des élèves, apprentis et étudiants

Le Cnis accorde une grande importance à l'information sur la mesure des résultats du système éducatif et soutenait dans le cadre du moyen terme 2009-2013 les efforts entrepris en vue d'améliorer la connaissance des conditions d'insertion professionnelle des jeunes.

Les enquêtes du Cereq au cœur de la connaissance des processus d'insertion...

Le dispositif d'enquêtes sur les transitions entre les systèmes d'enseignement, scolaire ou supérieur, et la vie active pour l'observation de l'insertion professionnelle des jeunes, s'appuie en premier lieu sur **l'Enquête de cheminement tous niveaux de sortie du système éducatif, dite enquête Génération** réalisée par le Céreq tous les trois ans.

Réalisée auprès de jeunes qui ont en commun d'être sortis du système éducatif la même année quel que soit le niveau ou le domaine de formation atteint (d'où la notion de « génération »), l'enquête permet de reconstituer les parcours de ces jeunes au cours de leurs trois premières années de vie active et de les analyser au regard notamment du parcours scolaire antérieur et des diplômes obtenus. Une génération sur deux est réinterrogée.

L'enquête de 2013 auprès de la Génération 2010 augure d'un processus de rénovation du mode de collecte. Compte tenu du développement des possibilités d'interrogation par Internet et de la croissance du taux d'équipement informatique des jeunes, le Céreq a décidé de se saisir de la prochaine édition de l'enquête pour expérimenter un nouveau mode d'interrogation.

...désormais complétées par des enquêtes plus détaillées

Le Cnis recommandait que les enquêtes du Cereq soient complétées par les enquêtes plus détaillées du ministère de l'éducation nationale et du ministère de l'agriculture sur l'insertion dans la vie active des élèves et apprentis. Il marquait de même son intérêt pour la mise en place, par les universités, d'un système d'information pour suivre le devenir des étudiants.

Des progrès significatifs ont été enregistrés de ce point de vue :

Une nouvelle série d'**enquêtes annuelles EVA**, consacrées à l'Entrée dans la vie adulte, sera lancée au printemps 2013 : ces enquêtes EVA sont adossées au panel de la Depp d'élèves entrés en 6ème en 2007, suivis administrativement et enquêtés par la Depp et le Sies tant qu'ils poursuivent leurs études et par l'enquête EVA de l'Insee quand ils arrêtent leurs études, et ce jusqu'à l'âge de 25 ans. Ces enquêtes offrent par ailleurs la possibilité de questionnaires complémentaires thématiques sur les jeunes, comme par exemple sur la santé dans le précédent cycle des enquêtes EVA.

L'enquête 2013 d'insertion dans la vie active (IVA) de la Depp sept mois après la sortie du lycée (formation technologique ou professionnelle) est rénovée pour diversifier les modes de collecte (papier et téléphone) en offrant aux jeunes la possibilité de répondre par internet. Une rénovation du même type sera conduite en 2013 pour l'enquête d'insertion professionnelle des apprentis (IPA).

L'insertion professionnelle des diplômés du supérieur fait désormais partie des missions des établissements d'enseignement supérieur.

Un dispositif coordonné d'enquêtes d'insertion professionnelle des diplômés de l'université (Master, licence professionnelle, DUT) a ainsi été mis en place en 2009. Les enquêtes sont menées par les universités, auprès de leurs diplômés ; les réponses, anonymisées, sont transmises au SIES qui les consolide et produit des résultats nationaux et par université.

Les questionnaires comportent un tronc commun d'une trentaine de questions destinées à renforcer la comparabilité des enquêtes ; les calendriers et le champ ont été harmonisés dans cette même optique. Les enquêtes sont annuelles et la période qui vient doit permettre de consolider le dispositif.

5. Améliorer la diffusion sur Internet des informations statistiques, notamment des méta données, sur l'éducation et la formation

Les investissements engagés en matière de diffusion d'une information statistique de qualité par les Ministères de l'Éducation nationale de l'Agriculture ou de l'Enseignement supérieur étaient, aux yeux de certains participants à la commission, encore trop orientés vers les besoins décisionnels et leurs résultats trop tardivement mis à disposition du public. Les avancées enregistrées dans la dernière période pour ouvrir plus largement l'accès aux données et métadonnées à d'autres utilisateurs et raccourcir les délais de publication vont dans le bon sens et doivent être poursuivis. .

La Depp a lancé début 2013 une réflexion globale sur sa politique éditoriale, portant notamment sur la complétude de son offre, l'articulation des supports traditionnels et numériques.

Santé et protection sociale

6. Développer la production statistique sur les dépenses de santé et sur l'état de santé de la population, y compris dans leurs dimensions régionale et locale, notamment en ajoutant les caractéristiques sociales des individus dans les systèmes d'information sur la santé ;

La construction de bases de données statistiques sur les dépenses de santé

Parmi les dispositifs d'observation statistiques existant dans le domaine des dépenses de soins, les plus importants sont le SNIIRAM et le PMSI, tous deux issus de données de gestion très présentes dans le domaine de la santé.

Le SNIIRAM⁵, développé par la Caisse nationale d'assurance maladie des travailleurs salariés Cnam-TS à partir des feuilles de soins, contient des données statistiques très riches portant sur les bénéficiaires et sur les consommations de soins. Des appariements avec le PMSI et d'autres bases de données ont progressivement permis d'enrichir les données de l'assurance maladie. Le SNIIRAM comporte des données semi-agrégées par thématique et des données individualisées anonymisées exhaustives ou échantillonnées.

Le PMSI⁶, né de la loi de juillet 1991 portant réforme hospitalière, est constitué de bases de données sur les pathologies et les modes de prise en charge concernant la totalité des séjours effectués dans l'ensemble des hôpitaux publics ou privés, de courts et de moyens séjours, ainsi que dans les établissements psychiatriques et en hospitalisation à domicile. Le contenu du PMSI, bénéficiant d'appariements avec d'autres sources, en fait un outil incontournable pour toutes les études ou recherches statistiques ou épidémiologiques sur l'hospitalisation y compris à des niveaux géographiques très fins.

⁵ Système National d'informations Inter Régimes de l'Assurance Maladie.

⁶ Programme de médicalisation des systèmes d'information

A partir du SNIIRAM, la CnamTS a constitué des cohortes ou échantillons, notamment l'**échantillon généraliste de bénéficiaires (EGB)** dont l'objectif est d'afficher 20 ans d'historique à compter de janvier 2003 (alors que les données exhaustives de l'assurance maladie ne peuvent être conservées que sur une durée de trois années au maximum). Les données rassemblées sont individuelles et anonymes et les organismes habilités à accéder à l'EGB définis par un arrêté ministériel. Néanmoins l'EGB demeure une base d'accès difficile de par la complexité de ses données.

Un dispositif étoffé d'enquêtes sur l'état de santé de la population

Une nouvelle vague de l'**enquête santé et protection sociale (ESPS)** de l'Institut de recherche et de documentation en économie de la santé (Irdes) a été menée en 2012. ESPS est une enquête généraliste, appariée à des données administratives, et ayant une dimension de panel. Elle permet l'analyse de problématiques complexes mettant en jeu simultanément l'état de santé et la santé perçue, le statut économique et social, l'accès et le recours aux soins, la protection sociale, les habitudes de vie.

L'enquête ESPS est constituée d'un important module permanent qui aborde ces questions. Chaque vague de l'enquête propose en outre des modules ponctuels qui permettent de contribuer à l'évaluation des politiques publiques et de traiter des problématiques spécifiques ou d'actualité en économie de la santé ou en santé publique. Les données de l'ESPS sont utilisées entre autres pour alimenter les indicateurs de la loi de santé publique ou les programmes de qualité et d'efficience (PQE) de la Direction de la Sécurité sociale (DSS).

De son côté, l'Institut de prévention et d'éducation pour la santé (Inpes) a réalisé une enquête « Baromètre santé » 2010. Les **enquêtes « Baromètre santé »** sont aussi une des sources importantes d'informations utiles à l'ensemble des acteurs et décideurs du champ de la santé publique. A la différence des autres enquêtes en population générale sur la santé, elles ne cherchent pas à mesurer précisément l'état de santé mais plutôt les pratiques de prévention et les modes de vie en ce qu'ils ont un lien avec la santé, et présentent donc certaines spécificités. Une part importante du questionnaire concerne des sujets sensibles comme les addictions, la santé mentale, les comportements sexuels... En 2013, il est prévu que le Baromètre santé soit décliné dans les DOM.

Des **enquêtes rééditées** à intervalles plus ou moins réguliers ont été conduites sur la période par la Direction de la recherche, des études, de l'évaluation et des statistiques (Drees) du Ministère en charge de la santé et de la protection sociale, entre autres : une enquête sur la périnatalité et sur les liens entre santé et itinéraire professionnel en 2010 ; les enquêtes de santé en milieu scolaire qui ont lieu tous les deux ans ; une enquête sur les urgences hospitalières prévue en 2013 ainsi qu'une nouvelle enquête-panel de médecins généralistes.

Parmi les autres opérations, figure le **projet CONSTANCES** de l'Institut national de la santé et de la recherche médicale (Inserm), importante cohorte épidémiologique destinée à fournir des informations à visée de santé publique et à contribuer au développement de la recherche épidémiologique. Ses objectifs sont largement centrés sur l'épidémiologie des déterminants professionnels et sociaux de la santé, le vieillissement, les maladies chroniques et l'environnement. La cohorte CONSTANCES s'intéresse à la population adulte affiliée au Régime général de Sécurité sociale et a été mise en place effectivement en janvier 2012 sur les consultants des centres d'exams de santé dans le cadre d'un partenariat avec la Cnam-TS. Elle a vocation à constituer une « infrastructure épidémiologique » largement accessible à la communauté scientifique.

Enfin, s'appuyant sur les professionnels de santé et les parents de nouveau-nés de plus de 300 maternités, l'**étude longitudinale française depuis l'enfance (Elfe)**, conduite en partenariat entre l'Inserm et l'Institut national d'études démographiques (Ined), a pu démarrer en 2011. Tous les aspects de la vie de ces enfants (environnement, entourage familial, conditions de vie...) de leur naissance à leur 20^{ème} année seront explorés afin d'évaluer leur influence sur leur développement physique et psychologique, leur santé et leur socialisation. À la suite de la commission réunie en novembre 2010, le Cnis a pris bonne note des modalités novatrices adoptées pour garantir la confidentialité des données et rappelé le besoin d'être informé régulièrement sur le fonctionnement et les travaux des différentes instances en charge du pilotage du projet, notamment celle chargée de statuer sur les demandes d'accès aux données à des fins d'études et de recherches.

7. Unifier le recueil des informations sur la santé, le handicap et la dépendance notamment en effectuant à un rythme quinquennal une enquête « handicap-santé » en population générale

La réorganisation des enquêtes françaises sur la santé

La Drees (Direction de la recherche, des études, de l'évaluation et des statistiques du Ministère des Affaires sociales et de la Santé) a entamé en 2013 une réflexion générale sur la réorganisation des enquêtes françaises sur la santé en liaison avec les enquêtes européennes. L'enquête européenne par interview sur la santé EHIS est prévue en 2014 (règlement 141/2013 de la Commission paru en février 2013, en application du règlement 1338/2008) et aura pour support l'enquête *Santé et protection sociale* (ESPS) de l'Irdes. Au-delà de 2014, la réflexion est conditionnée aux orientations européennes, qui ne sont pas encore établies.

La Drees travaille notamment avec l'Irdes à la refonte de l'enquête *Santé et protection sociale* (ESPS) pour qu'elle puisse devenir le support permettant à la France de répondre à un rythme quinquennal à la demande européenne, concrétisée, pour ce qui concerne 2014, dans le règlement 141/2013 de la Commission paru en février 2013, en application du règlement 1338/2008.

Le suivi du handicap et de la dépendance

Afin de mieux connaître les populations en situations de handicap ou de dépendance et de suivre régulièrement les politiques publiques, la Drees s'appuie sur un dispositif d'informations combinant enquêtes spécifiques ou en population générale à intervalles plus ou moins réguliers et remontées de données individuelles à partir de sources administratives.

Dans ce domaine, les insuffisances de la statistique publique, sa dispersion et aussi parfois ses incohérences, ont été soulignées au sein de la commission du Cnis en novembre 2011. Il n'y a pas une définition unique du handicap et de la dépendance mais plusieurs qui correspondent à des optiques différentes : bénéficiaires d'allocation, résidents en établissements, utilisateurs de services, difficultés mesurées selon des échelles diverses. **La multitude des dispositifs et leur cloisonnement**, le grand nombre d'intervenants publics ou privés et la décentralisation de la gestion de ces questions (la dépendance relève de la compétence générale des départements) ne facilitent pas l'élaboration de données nationales. Les analyses, pour être pertinentes, doivent tenir compte des éléments de contexte (médicaux, familiaux, financiers et patrimoniaux, professionnels, sociaux, ...). Enfin les utilisateurs expriment une forte demande de données longitudinales.

Dans le cadre du groupe de travail qu'il a animé lors du débat national sur la dépendance, Bertrand Fragonard, s'il a constaté les lacunes de la statistique publique, en a souligné aussi sa richesse. Toutefois, un éclairage qui permette d'apprécier si les dispositifs existants sont bien calibrés serait apprécié. De plus, il demeure des zones d'ombre sur le financement des restes à charge des ménages ou les raisons des non-recours.

Les **enquêtes en population générale** (comme l'enquête Handicap santé réalisée par l'Insee en 2008), rassemblent des informations sur les conditions de vie et l'entourage familial absentes des sources administratives. En revanche, leurs résultats, qui fournissent des données de cadrage, ne peuvent pas être déclinés à des niveaux géographiques fins.

Pour les années à venir, la Drees se fixe pour objectifs de faire évoluer ses dispositifs vers une meilleure articulation entre données issues de sources administratives et résultats d'enquêtes.

8. Améliorer la connaissance de l'articulation entre assurance obligatoire et complémentaire, y compris en recueillant dans les enquêtes des informations sur le remboursement des régimes complémentaires ;

Le projet monaco de l'Irdes

Le **projet Monaco** de l'Irdes a pour objectif d'obtenir des informations sur le reste à charge des ménages après remboursement par les assurances maladies obligatoires et complémentaires. Le projet s'insère dans le dispositif de l'enquête Santé et protection sociale (ESPS) de l'Irdes qui consiste

en une réinterrogation tous les quatre ans d'un échantillon d'assurés sociaux. L'idée est de compléter l'appariement avec l'assurance maladie qui fournit les remboursements d'assurance maladie obligatoire par un appariement avec des données de remboursement complémentaire.

Le projet mené en lien avec l'Institut des données de santé (IDS) repose sur le volontariat des organismes d'assurance maladie complémentaire. Il a toutefois pour limites de ne pas prendre en compte les sections locales mutualistes ni les régimes spéciaux. De plus, plusieurs années seront nécessaires pour apprécier sa faisabilité. Néanmoins, l'aboutissement de ce projet constituerait une véritable avancée dans la connaissance des inégalités de dépenses de soins.

Les enquêtes protection sociale complémentaire d'entreprise de l'Irdes

L'Irdes a réalisé en 2009 une **enquête protection sociale complémentaire d'entreprise** (PSCE) couplant une interrogation des établissements et des salariés afin de dresser un panorama de la complémentaire santé en entreprise. La couverture d'entreprise représente en effet un vecteur important de diffusion de la protection sociale complémentaire, en particulier des contrats d'assurance complémentaires santé.

La Drees mène également une **enquête annuelle sur les contrats les plus souscrits** auprès des organismes complémentaires

9. Faciliter l'accès à des données agrégées et individuelles du SNIIRAM à des fins d'établissements de statistiques ;

La mise en place de l'Institut des données de santé pour faciliter un accès partagé

L'accès aux bases de données de santé très riches est difficile tant par la complexité des instruments eux-mêmes que par les règles posées pour leur mise à disposition. La mise en place de l'**Institut des données de santé** (IDS) a permis d'améliorer cette situation, une de ses missions étant de faciliter la mise à disposition des données des systèmes d'information sur la santé selon un périmètre d'intervention précis mais assez restreint. La composition et le mode de gouvernance de l'IDS, groupement d'intérêt public constitué des principaux acteurs du monde de la santé (producteurs d'information, État et représentants des patients) lui permettent d'organiser le partage des données issues des systèmes d'information de ses membres. Au SNIIRAM, au PMSI et aux données de la direction générale des finances publiques déjà partagées au sein de l'IDS, devraient s'ajouter progressivement d'autres bases de données dont éventuellement certaines issues d'acteurs privés.

Des pistes pour progresser

La nécessité de disposer de données individuelles ou très désagrégées, afin de pouvoir mener des analyses en termes de distribution et non seulement de moyenne, accessibles à tous les chercheurs sans autres limites que la déontologie, ne sera possible qu'avec un développement des fonctions de support. Les dispositifs existants devraient être enrichis par des appariements avec d'autres bases ou des résultats d'enquêtes. La couverture des dépenses de soins pourrait ainsi, par exemple, être analysée, au-delà du projet Monaco, dans ses différentes dimensions.

L'amélioration de la connaissance statistique des inégalités de soins suppose également qu'il soit constitué des cohortes qui permettraient de suivre le parcours des patients y compris hors des épisodes de soins. Par ailleurs, la diffusion d'indicateurs de santé d'abord facile sur les établissements de soins concurrencerait utilement les palmarès diffusés par la grande presse. Plusieurs intervenants ont souligné en commission que la complexité de l'accès aux données relatives aux soins en faisait un domaine quasi réservé aux seuls initiés.

La Drees a été chargée par le Secrétariat général des ministères chargés des affaires sociales de proposer, à l'horizon du 1^{er} semestre 2013, des solutions pour faciliter l'accès des administrations et des chercheurs aux bases de données administratives.

10. Recourir plus largement aux sources administratives dans le domaine des activités de santé et de protection sociale, y compris au niveau individuel, notamment à des fins d'évaluation des réformes et de régulation des dépenses dans un contexte de solidarité.

Le chaînage des parcours de soins

La Drees a depuis plusieurs années investi dans l'exploitation des recueils médico-économiques produits par l'Agence Technique de l'information sur l'Hospitalisation (ATIH) à partir de données déclarées par les établissements (bases PMSI). L'expertise acquise sur chaque fichier pris indépendamment est maintenant suffisante. En 2012, des travaux de **chaînage entre les différentes bases PMSI** ont donc été menés, visant à reconstituer sur la période la plus longue possible (les données chaînées commencent aujourd'hui en 2004) le parcours hospitalier d'un patient donné. Le chaînage permet de mettre le patient au cœur de l'analyse, de ne plus comptabiliser des séjours dans l'un ou l'autre champ (Médecine-chirurgie-obstétrique, Soins de suite et réadaptation, Hospitalisation à domicile et Psychiatrie) mais bien des patients pris en charge et leur parcours de soins.

Comprendre les mécanismes des arrêts de travail

L'Irdes a construit une **base de données Hygie** couplant des informations individuelles sur les carrières issues de la Cnav à des données de liquidation de la Cnam-ts (Sniiram) pour analyser les mécanismes d'arrêts de travail des salariés du privé, en lien avec la nature et les spécificités des entreprises. Cette base Hygie est un panel d'environ 550 000 individus et 250 000 entreprises pour la période 2009 à 2012 qui permet l'analyse des relations « employeur-employé » dans le domaine de la santé.

En 2013, cette base sera enrichie d'autres données d'enquêtes et fichiers administratifs. Il s'agit notamment d'apporter des informations sur les contextes de travail avec l'enquête « changements organisationnels et informatisation » (COI) menée dans les entreprises. L'appariement des données individuelles avec les données administratives comme les DMMO-EMMO (déclarations / enquêtes sur les mouvements de main d'œuvre) et les DADS-fichiers établissements (déclarations annuelles de données sociales) sera également explorée.

Passer de la connaissance des retraites à celle des retraités

Le système d'information sur les retraites repose aujourd'hui en grande partie sur les **fichiers administratifs des caisses de retraites**.

Sur la période, des développements statistiques importants ont été opérés à la Direction « Statistiques, Prospective et Recherche » de la Caisse nationale d'assurance vieillesse (Cnav). En effet la préparation puis le suivi des différentes réformes sur les retraites, les réflexions menées par le Conseil d'Orientation des Retraites et l'arrivée à la retraite des générations d'après guerre ont suscité une forte demande qui s'est concrétisée principalement par :

- la mise en place d'un suivi statistique plus fréquent et plus complet (rythme désormais mensuel de centralisation du Système National Statistique Prestataires SNSP) ;
- la constitution d'un échantillon au 1/20^{ème} des assurés et retraités des référentiels nationaux (base aux outils d'évaluation et de simulations sur le Régime Général) ;
- un accès facilité aux données statistiques (constitutions de bases d'infocentres sur les retraités) ;
- le développement des études d'évaluation des effets des réformes sur les retraites et sur l'équilibre du régime.

En 2013 sera poursuivie l'adaptation du système d'information statistique aux besoins nouveaux en suivis et en évaluations générés par la réforme sur les retraites de 2010 et le décret de juillet 2012 sur l'élargissement des possibilités de départ à 60 ans et l'amélioration des outils de simulation et du modèle de projection « Prisme ».

L'analyse des trajectoires de fin de carrière des assurés du **régime général**, en lien avec des thèmes tels que le niveau des pensions et son évolution, les éléments de solidarité (minimum contributif, droits

familiaux, etc.) les conditions de vie ainsi que l'analyse de la dimension redistributive du système de retraite continueront d'être traités dans le cadre des évaluations continues que réalise la Cnav, notamment pour mieux comprendre les besoins des nouvelles générations nombreuses de retraités du baby-boom.

Le service des retraites de l'État (SRE), service à compétence nationale de la Direction générale des finances publiques (DGFIP), qui gère le **régime de retraite de la fonction publique d'Etat** a également adapté son dispositif statistique aux besoins croissants exprimés par ses utilisateurs de suivi des caractéristiques des nouveaux retraités et de prévisions fiables de la dépense. Ont été menées des opérations d'amélioration de la qualité de la base statistique sur les pensions, de rénovation de la diffusion standard, d'amélioration des modèles de prévision à court et moyen terme. Quelques études ont également pu être réalisées.

La Direction du Budget et le SRE de la DGFIP piloteront à partir de 2013 une étude sur les comportements de départ à la retraite dans la fonction publique d'Etat. Cette étude, réalisée par une équipe de chercheurs suite à un appel d'offre, visera à modéliser les choix de départ à la retraite selon les caractéristiques des agents au moment de leur départ de manière à améliorer les méthodes de prévision de nouveaux retraités.

Mais, compte tenu du grand morcellement du système de retraite français, chacune de ces sources administratives, bien que riche d'informations, ne couvre que le régime dont elle est issue et reflète ses spécificités. Il est difficile de passer de la connaissance statistique des retraites à celle des retraités à moins que l'on ne s'intéresse qu'aux seuls uni-pensionnés.

Aussi, la Drees a-t-elle développé des **échantillons inter-régimes de retraités** (EIR) depuis 1988 **et de cotisants** (EIC) depuis 2001 qui sont désormais quasi-exhaustifs. Ces échantillons de près de 250 000 personnes constitués tous les quatre ans par appariement des fichiers administratifs des différentes caisses sont enrichis d'informations sur les déroulés de carrière à partir d'autres sources administratives (DADS, panel État de l'Insee...). D'autres informations sont collectées à travers des enquêtes générales (enquête emploi et patrimoine de l'Insee, enquête SHARE conduite par l'Irdes...) ou spécifiques (enquêtes annuelles auprès des caisses de retraite et sur l'épargne retraite de la Drees, enquête sur les motivations de départ à la retraite de la Drees).

Mais il reste délicat de rapprocher les données issues des régimes des données macro-économiques ou démographiques provenant d'enquêtes générales, d'autant que les règles qui régissent les régimes n'ont cessé de se complexifier au fil des réformes depuis le début des années quatre-vingt.

C'est pourquoi, parmi les priorités dégagées à la commission « Services publics et services aux publics », figure l'amélioration des remontées des informations émanant des différents régimes et leur articulation. Les démarches entreprises en ce sens seront d'autant plus efficaces qu'elles s'accompagneront d'une normalisation des notions utilisées par les différents régimes. Les travaux conduits par le GIP info-retraites vont dans ce sens mais doivent être poursuivis. Les études menées sur les poly-pensionnés devraient être multipliées et approfondies ; la combinaison de divers outils d'analyse et la présentation de résultats en termes de dispersion encouragées. Enfin, il faudrait investir de manière plus importante sur des thèmes jusque-là peu ou pas explorés : zones d'interférence entre retraite et emploi, santé ou épargne ; populations expatriées et immigrées (indispensable à l'élaboration de projections robustes)...

Travaux émergents sur la période 2009-2013

Vers une information statistique plus riche et cohérente dans le domaine de la sécurité et de la réponse pénale

L'information quantitative sur la sécurité des biens et des personnes et la réponse pénale a pris une importance toute particulière au cours de la période marquée par un foisonnement d'expressions publiques sur un sujet difficile, facteur important de la qualité de la vie mais sur lequel l'étendue des connaissances demeure limitée.

Le décret n° 2009-1321 du 28 octobre 2009 relatif à l'Institut national des hautes études de la sécurité et de la justice (INHESJ), établissement public sous tutelle du Premier Ministre, a institué

l'Observatoire national de la délinquance et des réponses pénales (ONDRP) comme un des départements de l'INHESJ et défini ses missions, parmi lesquelles l'analyse de la délinquance.

Les dispositifs d'observation statistique en matière de sécurité des biens et des personnes et en matière de réponse pénale ont été présentés à la commission « Services publics et services aux publics » en juin 2011. Ils s'appuient :

- sur l'**enregistrement** (état 4001), à méthodologie inchangée depuis 1972, **des crimes et délits** dénoncés par les victimes aux services de police et de gendarmerie ou constatés à l'initiative de ces derniers et, en complément, des données issues de la base nationale du Système de Traitement des Infractions Constatées (STIC) de la police nationale⁷. Cependant l'état 4001 ne permet pas d'avoir une vision complète des crimes et délits commis sur le territoire national. Il exclut de nombreuses infractions constatées par les douanes, fisc, inspection du travail, les contraventions, les délits routiers et les faits portés directement devant l'autorité judiciaire. Il est surtout très pauvre sur le détail des infractions commises, les caractéristiques des mis en cause et des victimes ;
- sur les **enquêtes « Cadre de vie et sécurité »** (CVS) menées chaque année par l'Insee en collaboration avec l'ONDRP. Ces enquêtes permettent de dénombrer les faits signalés par les enquêtés par type de victimation (atteintes aux ménages, atteintes aux personnes, violences sensibles), d'estimer des taux de plainte, de connaître les motifs de non-dépôt de plainte, de disposer d'informations sur les caractéristiques des victimes ou encore de mesurer le sentiment d'insécurité. La loi n°2011-267 du 14 mars 2011 prévoit explicitement dans son annexe une enquête nationale annuelle de victimation ;
- sur les outils de la filière pénale au sein du ministère de la Justice exploités par la SDSE (Sous direction de la statistique et des études du Ministère de la Justice) : les **cadres du parquet** permettent un comptage annuel par juridiction des affaires, détaillées en fonction des étapes de la procédure judiciaire et le **casier judiciaire national** permet de garder trace du passé pénal des condamnés, en vue notamment de mesurer la récidive. Toutefois, une analyse approfondie de la récidive nécessiterait la mise en place de panels pour suivre, en particulier, les personnes sorties de prison et mesurer l'efficacité relative des mesures (ce qui est fait très ponctuellement par des enquêtes sur des cohortes de sortants de prison).

Les discussions sur ce thème au sein de la commission ont mis en évidence les conditions pour obtenir une meilleure connaissance quantitative des questions de sécurité : disposer de données de long terme, permettre l'accès aux données primaires des enquêtes statistiques et sources administratives et diversifier les sources d'information.

Le Conseil a souligné que les statistiques sur la sécurité et la réponse pénale devaient, pour répondre aux multiples besoins en la matière, fournir une connaissance précise des faits, des caractéristiques des victimes et auteurs d'infractions pénales, ainsi que de leur traitement judiciaire, de l'interpellation d'un présumé auteur à l'exécution d'une peine prononcée par une juridiction.

Les mises en service déjà effectuées ou en cours de nouvelles applications de gestion devraient permettre à l'avenir d'obtenir des statistiques plus précises avec un **continuum entre les phases policière et judiciaire** : nouveau système d'information PULSAR de la gendarmerie nationale (janvier 2012), nouvelle application de saisie LRPPN de la police nationale (déploiement par phases lancé en 2012, le calendrier prévisionnel prévoyant une fin de déploiement au cours de l'année 2014) ; mise à disposition de statistiques annuelles sur les infractions constatées extraites de bases de données modernes (2013 pour la gendarmerie, 2015 pour la police) ; pour la justice et concernant la filière pénale, le logiciel *Cassiopée (chaîne applicative supportant le système d'information orienté procédure pénale)* sera déployé sur l'ensemble des Tribunaux de Grande Instance en mai 2013 avec la fin de l'implantation au TGI de Paris. La richesse des données de gestion de *Cassiopée* permet de renouveler largement la statistique pénale actuellement limitée à des comptages d'affaires avec la possibilité de suivre des cohortes d'auteurs signalés par les services de police ou de gendarmerie.

Ensuite, il est nécessaire de bénéficier d'un système statistique renforcé et décloisonné. C'est pourquoi, un projet d'entrepôt de données a été lancé, début 2013, pour suivre la filière pénale. Ce projet est qualifié de **système d'information décisionnel** par référence à un standard informatique d'organisation des données. Il est inscrit au programme triennal (2013-2015) du ministère de la

⁷ Fichiers exploités par le service central d'étude de la délinquance (SCED) de la direction centrale de la police judiciaire (DCPJ)

Justice. Les premières expérimentations conduites à partir d'un entrepôt de données anonymisées issues des logiciels de gestion *Cassiopee* et *APPI* (*Application des Peines Probation Insertion*, qui traite de l'application des peines prononcées) ont été concluantes ; il reste à « industrialiser » ce qui est développé actuellement sur prototype par la SDSE. Ce chantier est engagé sur 2013 sur le socle pénal *Cassiopee-APPI*. Il faudra ensuite étendre ce système aux données pénitentiaires pour avoir l'ensemble de la filière.

Le Cnis a souhaité que les producteurs de statistiques publiques soient étroitement associés aux réflexions en cours au sein des administrations concernées et que la future gestion interfacée entre Police, Gendarmerie et Justice pénale aboutisse au plus tôt à un dispositif qui renouvelle et enrichisse les statistiques sur les crimes et délits et la réponse pénale.

L'ONDRP diffuse annuellement des indicateurs à partir de l'état 4001 mais développe de plus en plus une approche multi-sources après analyses préalables de faisabilité (par exemple, pour une étude inédite sur le profil des mis en cause pour vols, début 2012). Il publie également chaque année les résultats des enquêtes CVS dans des délais très courts. Le dispositif CVS permettra dès 2013 de disposer de séries statistiques de moyen terme sur la victimation et les opinions en matière de sécurité et offrira des possibilités d'exploitation élargies : études structurelles sur le profil des victimes ou les caractéristiques des atteintes subies ; analyse de la dimension conjoncturelle ou localisée des phénomènes.

Par ailleurs, pour mieux appréhender les phénomènes de violence à l'école et prendre en compte le point de vue des victimes, la DEPP a organisé, en partenariat avec l'ONDRP, une première enquête de victimation en milieu scolaire auprès de 18 000 élèves de collèges publics, en mars 2011. Cette enquête permet aussi de mesurer le climat scolaire dans les établissements. Elle sera renouvelée tous les deux ans. La prochaine édition étant prévue au printemps 2013.

Récapitulatif des attentes du moyen terme 2009-2013 non totalement satisfaites

Systèmes d'informations partagées entre l'État et les collectivités territoriales : pérenniser et élargir la démarche initiée par les indicateurs sociaux départementaux en formalisant des partenariats avec les collectivités territoriales dans le cadre des politiques sociales décentralisées.

Données et métadonnées de l'éducation et de la formation : ouvrir plus largement leur accès à d'autres utilisateurs que les ministères ;

Trajectoires scolaires et universitaires : mettre en œuvre les avancées permises par l'identifiant national des élèves ou étudiants pour reconstituer les parcours individuels tout au long du système éducatif à travers les sources administratives et pas seulement par voie d'enquêtes ;

Systèmes d'information sur la santé : introduire les caractéristiques sociales des individus dans les systèmes d'information sur la santé ; développer leur dimension régionale et locale pour en faire de véritables outils notamment à l'attention des agences régionales de santé ;

Partage des données sur la santé : poursuivre les progrès vers un accès partagé à des données très désagrégées de la Cnam-Ts voire individuelles dans un cadre offrant toutes garanties de confidentialité ;

Inégalités des dépenses de soins : finaliser le projet Monaco appariant remboursements par l'assurance obligatoire et par les complémentaires santé pour évaluer les dépenses de soins restant à charge des ménages ;

Parcours de soins : développer les études des parcours hospitaliers et les enrichir par des données issues de la médecine de ville ou recueillies hors épisodes de soins ;

Enquêtes sur la santé et le handicap : réorganiser, voire unifier, l'ensemble des enquêtes françaises sur la santé et le handicap en lien avec la demande européenne ;

Suivi du handicap et de la dépendance : renforcer la cohérence du dispositif d'observation, notamment entre les données administratives détenues par les départements et les enquêtes en population générale de la statistique publique ; fournir des éléments d'évaluation et d'orientation des politiques inclusives à l'égard des personnes handicapées, y compris par la mise en place de dispositifs longitudinaux ;

Retraites et retraités : améliorer et articuler les remontées des informations émanant des différents régimes ; développer les études sur les poly-pensionnés ; diffuser des résultats en termes de dispersion ; investir sur des thèmes peu ou pas explorés ;

Sécurité-justice : disposer de données de long terme ; assurer un continuum entre les phases policière et judiciaire.